



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**Monsieur le président
Le Centre d'Etudes et de Réalisations
Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM)
570, avenue de la Libération ,
4100 MANOSQUE**

**Service Régional de l'Économie et du Développement
Durable des Territoires
Pôle Environnement et Territoire**
Affaire suivie par :
Marc BELLON
Tél :04.13.59.36.68
marc.bellon@agriculture.gouv.fr

Marseille, le 6 mars 2025

Objet : Agrément des formations obligatoires des mesures agroenvironnementales
et climatiques (MAEC)

Monsieur le Président,

Par courriels du 30 janvier 2025 et du 6 mars 2025, vos services ont soumis à mes services le nouveau projet de trame pour la mise en œuvre des formations obligatoires relatives aux MAEC qui ont été retenues par les arrêtés préfectoraux régionaux du 11 octobre 2023 et du 23 août 2024 sur le territoire du projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) porté par le CERPAM.

Après analyse des différents modules des formations et de la modification demandée, je vous informe que l'agrément de ces formations est accordé. La trame de ces formations sera publiée sur le site internet de la DRAAF PACA et elle sera inscrite dans le référentiel des formations MAEC en PACA. L'extrait de ce référentiel qui concerne votre PAEC est donné en annexe.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
La cheffe du service régional de l'économie et
du développement durable des territoires

Gaëlle THIVET

ANNEXE

Extrait du référentiel régional des formations MAEC

NUMERO_PAEC	CODE_PAEC	CODE_MAEC	Nom_PAEC	TITRE_FORMATION	OBJECTIFS_FORMATION	MUTUALISEE	FORMAT	DUREE	MAEC CONTRACTUALISEE
22	PZ_CETP	PZ_CETP_OUV1	PAEC Territoires Pastoraux des Alpes du Sud et des Collines Méditerranéennes	<p>DFCI ou BIODIVERSITE</p> <p>Publics cibles : Bénéficiaires de la mesure OUV1 et/ou OUV2 dans le cadre de la DFCI (départements 13, 83 et 84).</p> <p>Cette formation valide également les mesures PRA1, PRA2, PRA3, OUV1 et OUV2 (biodiversité) pour les exploitations individuelles, PRA1, PRA3, OUV1 et OUV2 (biodiversité) pour les entités collectives, et OUV1 et OUV2 (DFCI).</p>	<p>Assurer le suivi administratif de la mesure contractualisée</p> <p>Comprendre l'organisation de la DFCI et la place du pastoralisme dans cette organisation</p> <p>Mettre en place une gestion pastorale adaptée à sa situation DFCI</p> <p>Mettre en place une gestion pastorale respectueuse des enjeux forestiers</p> <p>Mettre en place une gestion pastorale respectueuse des enjeux environnementaux</p>		Collective	7h	OUI
22	PZ_CETP	PZ_CETP_OUV2	PAEC Territoires Pastoraux des Alpes du Sud et des Collines Méditerranéennes	<p>DFCI ou BIODIVERSITE</p> <p>Publics cibles : Bénéficiaires de la mesure OUV1 et/ou OUV2 dans le cadre de la DFCI (départements 13, 83 et 84).</p> <p>Cette formation valide également les mesures PRA1, PRA2, PRA3, OUV1 et OUV2 (biodiversité) pour les exploitations individuelles, PRA1, PRA3, OUV1 et OUV2 (biodiversité) pour les entités collectives, et OUV1 et OUV2 (DFCI).</p>	<p>Assurer le suivi administratif de la mesure contractualisée</p> <p>Comprendre l'organisation de la DFCI et la place du pastoralisme dans cette organisation</p> <p>Mettre en place une gestion pastorale adaptée à sa situation DFCI</p> <p>Mettre en place une gestion pastorale respectueuse des enjeux forestiers</p> <p>Mettre en place une gestion pastorale respectueuse des enjeux environnementaux</p>		Collective	7h	OUI
22	PZ_CETP	PZ_CETP_PRA1	PAEC Territoires Pastoraux des Alpes du Sud et des Collines Méditerranéennes	<p>DFCI ou BIODIVERSITE</p> <p>Publics cibles : Bénéficiaires de la mesure OUV1 et/ou OUV2 dans le cadre de la DFCI (départements 13, 83 et 84).</p> <p>Cette formation valide également les mesures PRA1, PRA2, PRA3, OUV1 et OUV2 (biodiversité) pour les exploitations individuelles, PRA1, PRA3, OUV1 et OUV2 (biodiversité) pour les entités collectives, et OUV1 et OUV2 (DFCI).</p>	<p>Assurer le suivi administratif de la mesure contractualisée</p> <p>Comprendre l'organisation de la DFCI et la place du pastoralisme dans cette organisation</p> <p>Mettre en place une gestion pastorale adaptée à sa situation DFCI</p> <p>Mettre en place une gestion pastorale respectueuse des enjeux forestiers</p> <p>Mettre en place une gestion pastorale respectueuse des enjeux environnementaux</p>		Collective	7h	OUI
22	PZ_CETP	PZ_CETP_PRA2	PAEC Territoires Pastoraux des Alpes du Sud et des Collines Méditerranéennes	<p>DFCI ou BIODIVERSITE</p> <p>Publics cibles : Bénéficiaires de la mesure OUV1 et/ou OUV2 dans le cadre de la DFCI (départements 13, 83 et 84).</p> <p>Cette formation valide également les mesures PRA1, PRA2, PRA3, OUV1 et OUV2 (biodiversité) pour les exploitations individuelles, PRA1, PRA3, OUV1 et OUV2 (biodiversité) pour les entités collectives, et OUV1 et OUV2 (DFCI).</p>	<p>Assurer le suivi administratif de la mesure contractualisée</p> <p>Comprendre l'organisation de la DFCI et la place du pastoralisme dans cette organisation</p> <p>Mettre en place une gestion pastorale adaptée à sa situation DFCI</p> <p>Mettre en place une gestion pastorale respectueuse des enjeux forestiers</p> <p>Mettre en place une gestion pastorale respectueuse des enjeux environnementaux</p>		Collective	7h	OUI
22	PZ_CETP	PZ_CETP_PRA3	PAEC Territoires Pastoraux des Alpes du Sud et des Collines Méditerranéennes	<p>DFCI ou BIODIVERSITE</p> <p>Publics cibles : Bénéficiaires de la mesure OUV1 et/ou OUV2 dans le cadre de la DFCI (départements 13, 83 et 84).</p> <p>Cette formation valide également les mesures PRA1, PRA2, PRA3, OUV1 et OUV2 (biodiversité) pour les exploitations individuelles, PRA1, PRA3, OUV1 et OUV2 (biodiversité) pour les entités collectives, et OUV1 et OUV2 (DFCI).</p>	<p>Assurer le suivi administratif de la mesure contractualisée</p> <p>Comprendre l'organisation de la DFCI et la place du pastoralisme dans cette organisation</p> <p>Mettre en place une gestion pastorale adaptée à sa situation DFCI</p> <p>Mettre en place une gestion pastorale respectueuse des enjeux forestiers</p> <p>Mettre en place une gestion pastorale respectueuse des enjeux environnementaux</p>		Collective	7h	OUI

NUMERO_PAEC	CODE_PAEC	CODE_MAEC	Nom_PAEC	TITRE_FORMATION	OBJECTIFS_FORMATION	MUTUALISEE	FORMAT	DUREE	MAEC CONTRACTUALISEE
22	PZ_CETP	PZ_CETP_OUV1	PAEC Territoires Pastoraux des Alpes du Sud et des Collines Méditerranéennes	PASTORALISME COLLECTIF OU BIODIVERSITE Public cible prioritaire : bénéficiaires de la mesure PRA1 et/ou PRA2 dans le cadre du soutien au pastoralisme collectif. Cette formation vaudra également les mesures PRA1, PRA2, PRA3, OUV1 et OUV2 (biodiversité) pour les exploitants individuels et PRA1, PRA2, OUV1 et OUV2 (biodiversité) pour les entités collectives.	Assurer le suivi administratif de la mesure contractualisée Comprendre le fonctionnement des végétations pastorales Comprendre le fonctionnement des animaux au pâturage pour adapter sa gestion Mettre en place une gestion pastorale garantissant le renouvellement de la ressource et la préservation de la biodiversité Saisir le enjeu environnementaux spécifiques		Collective	7h	OUI
22	PZ_CETP	PZ_CETP_OUV2	PAEC Territoires Pastoraux des Alpes du Sud et des Collines Méditerranéennes	PASTORALISME COLLECTIF OU BIODIVERSITE Public cible prioritaire : bénéficiaires de la mesure PRA1 et/ou PRA2 dans le cadre du soutien au pastoralisme collectif. Cette formation vaudra également les mesures PRA1, PRA2, PRA3, OUV1 et OUV2 (biodiversité) pour les exploitants individuels et PRA1, PRA2, OUV1 et OUV2 (biodiversité) pour les entités collectives.	Assurer le suivi administratif de la mesure contractualisée Comprendre le fonctionnement des végétations pastorales Comprendre le fonctionnement des animaux au pâturage pour adapter sa gestion Mettre en place une gestion pastorale garantissant le renouvellement de la ressource et la préservation de la biodiversité Saisir le enjeu environnementaux spécifiques		Collective	7h	OUI
22	PZ_CETP	PZ_CETP_PRA1	PAEC Territoires Pastoraux des Alpes du Sud et des Collines Méditerranéennes	PASTORALISME COLLECTIF OU BIODIVERSITE Public cible prioritaire : bénéficiaires de la mesure PRA1 et/ou PRA2 dans le cadre du soutien au pastoralisme collectif. Cette formation vaudra également les mesures PRA1, PRA2, PRA3, OUV1 et OUV2 (biodiversité) pour les exploitants individuels et PRA1, PRA2, OUV1 et OUV2 (biodiversité) pour les entités collectives.	Assurer le suivi administratif de la mesure contractualisée Comprendre le fonctionnement des végétations pastorales Comprendre le fonctionnement des animaux au pâturage pour adapter sa gestion Mettre en place une gestion pastorale garantissant le renouvellement de la ressource et la préservation de la biodiversité Saisir le enjeu environnementaux spécifiques		Collective	7h	OUI
22	PZ_CETP	PZ_CETP_PRA2	PAEC Territoires Pastoraux des Alpes du Sud et des Collines Méditerranéennes	PASTORALISME COLLECTIF OU BIODIVERSITE Public cible prioritaire : bénéficiaires de la mesure PRA1 et/ou PRA2 dans le cadre du soutien au pastoralisme collectif. Cette formation vaudra également les mesures PRA1, PRA2, PRA3, OUV1 et OUV2 (biodiversité) pour les exploitants individuels et PRA1, PRA2, OUV1 et OUV2 (biodiversité) pour les entités collectives.	Assurer le suivi administratif de la mesure contractualisée Comprendre le fonctionnement des végétations pastorales Comprendre le fonctionnement des animaux au pâturage pour adapter sa gestion Mettre en place une gestion pastorale garantissant le renouvellement de la ressource et la préservation de la biodiversité Saisir le enjeu environnementaux spécifiques		Collective	7h	OUI
22	PZ_CETP	PZ_CETP_PRA3	PAEC Territoires Pastoraux des Alpes du Sud et des Collines Méditerranéennes	PASTORALISME COLLECTIF OU BIODIVERSITE Public cible prioritaire : bénéficiaires de la mesure PRA1 et/ou PRA2 dans le cadre du soutien au pastoralisme collectif. Cette formation vaudra également les mesures PRA1, PRA2, PRA3, OUV1 et OUV2 (biodiversité) pour les exploitants individuels et PRA1, PRA2, OUV1 et OUV2 (biodiversité) pour les entités collectives.	Assurer le suivi administratif de la mesure contractualisée Comprendre le fonctionnement des végétations pastorales Comprendre le fonctionnement des animaux au pâturage pour adapter sa gestion Mettre en place une gestion pastorale garantissant le renouvellement de la ressource et la préservation de la biodiversité Saisir le enjeu environnementaux spécifiques		Collective	7h	OUI